

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE CIRCULATION ET STATIONNEMENT « Fête du Port »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur St Catherine afin d'organiser la manifestation « Fête Du Port ».

ARRÊTONS

Article 1 :

Le stationnement sur tout le parking de Sainte Catherine est interdit à compter du vendredi 30 juin 2023 à 8H00 et jusqu'au lundi 03 juillet 2023 afin d'effectuer la mise en place du « village » à l'occasion de la Fête du Port.

Durant la manifestation « Fête du Port » 5 places de stationnement réservées PMR seront mises en place sur le parking.

Article 2 :

La signalisation réglementaire est mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

mis en ligne le 12 juin 2023

LOCMIQUÉLIC, le 08 juin 2023

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

